

OBJECTIFS :

Acquérir ou mettre à jour ses connaissances de la réglementation DT-DICT, en vue de répondre au QCM Concepteur ou QCM Encadrant, de contrôle de compétences pour l'intervention à proximité des réseaux. L'attestation de compétences IPR (intervention à proximité des réseaux) permet à l'employeur de délivrer l'AIPR au salarié.

PUBLIC :

AIPR Concepteur : Personnels intervenant pour le compte du responsable de projet : maître d'ouvrage ou maître d'œuvre, devant intervenir en préparation ou suivi de projets de travaux.

AIPR Encadrant : Personnels de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux).

PRÉ-REQUIS :

Connaissances préalables requises dans le vocabulaire et les techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains.

CONTENU :

La formation en ligne comporte 3 parties, un questionnaire de positionnement, la formation et une évaluation finale. Les thèmes suivants sont abordés dans la formation : la réglementation et les acteurs, l'endommagement des réseaux, les mesures de prévention, les règles métier, la cartographie et le déroulement d'un chantier. Chaque module comporte une à 2 questions d'évaluation d'acquisition.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

L'apprenant a accès à la formation via une plateforme à distance spécialisée. Le module e-learning est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D, 3D, photographies. En fin de formation un document de synthèse est à télécharger, l'apprenant peut consulter ce document dès que nécessaire.

DATES DE FORMATION / TARIFS:

Selon les disponibilités de l'apprenant.

Le test final a lieu lors des sessions d'examen du centre <https://www.afaformation.com/portfolio/aipr-autorisation-dintervention-a-proximite-des-reseaux/> et contacter AFA Formation au 02 41 54 88 08.

DURÉE :

45 minutes à minima de formation en e-learning (à distance).

1h00 de test IPR en présentiel au Gravier, 49000 ECOUFLANT ou au 108 rue de la Rompure, 49400 SAUMUR

LIEU DE FORMATION :

Tout lieu disposant d'un poste de travail avec accès à internet

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

En cas de question ou difficulté en cours de la formation, l'adresse mail et le numéro de téléphone du e-tuteur sont donnés à l'apprenant avec les éléments de connexion.

Évaluation des compétences par test QCM sur la plateforme nationale du Ministère de la Transition Ecologique.

SANCTION VISÉE :

Attestation de compétences, délivrée par AFA Formation, centre d'examen AIPR (n°0253-Pays de la Loire), en cas de réussite à l'examen. Cette attestation est valable 5 ans.